

Société Civile Professionnelle
Franck de BELVAL & Aurélie KLEIN

Huissiers de Justice Associés

13 Rue Thiers

38800 LE PONT DE CLAIX

Tel : 04.76.98.00.36

Fax : 04.76.98.97.32

E mail : contact@huissier-38.com

<http://www.huissier-38.com/>

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Référence : MD15386_6

PREMIERE EXPEDITION

L'AN DEUX MIL TREIZE ET LE VINGT SIX SEPTEMBRE

A LA REQUETE DE :

L'Association Automobile Club Dauphinois - GRENOBLE ayant son siège 107 Rue des Alliés 38100 GRENOBLE représentée par son Président en exercice, y domicilié en cette qualité, Monsieur Philippe MOREAU.

Lequel m'expose ce qui suit :

L'association Automobile Club Dauphinois tient son assemblée générale ordinaire ce jour 26 septembre 2013 à compter de 18 heures en ses locaux Rue des Alliés, N°107 à GRENOBLE.

Pour assurer les membres de l'association de la tenue effective et courtoise de cette assemblée générale, il requiert le ministère d'un Huissier de Justice pour vérifier l'admission dans cette assemblée générale ordinaire aux seuls membres actifs (inscription et paiement de la cotisation), recueillir et consigner les pouvoirs nominatifs dont seront porteur les membres présents, relever, constater et consigner la tenue de cette assemblée générale ainsi que, le cas échéant, surveiller les élections à tenir pour l'élection du conseil d'administration et du bureau.

Déférant à la réquisition qui précède,

Je soussigné, Franck de BELVAL, Huissier de Justice associé à la Société Civile Professionnelle Franck de BELVAL & Aurélie KLEIN, 13 Rue Thiers, 38800 LE PONT DE CLAIX

Me suis rendu ce jour à 17 heures 30 minutes au siège de l'Association Automobile Club Dauphinois, 107 Rue des Alliés 38100 GRENOBLE

Là étant, je me suis installé devant la porte d'entrée à coté de Madame Céline GIRAUD, secrétaire de l'association pour accueillir les membres de l'association.

Chacun des membres ayant décliné ses noms et prénoms et présenté un justificatif de son adhésion à l'association ou, la secrétaire ayant vérifié l'inscription sur la liste, nous avons fait pénétrer les membres dans la salle de réunion.

Je retranscris et consigne donc ce qui a été enregistré sur mon enregistreur numérique étant précisé que malgré de nombreuses demandes de ma part pour obtenir des questions et réponses claires et audibles, il n' a pas été possible de recueillir l'intégralité des échanges altérés par des conversations et des bruits de fond additionnels ou inaudibles.

Je consigne également qu'il s'est avéré très difficile voir impossible d'obtenir les noms des intervenants compte tenu de l'emportement ou la brièveté dans les échanges

CI-DESSOUS donc, le Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'Automobile Club Dauphinois du Jeudi 24 septembre 2013

Installation et bruits de fonds puis prise de parole :

Dans ce brouhaha généralisé, Monsieur SIMONETTI Christian prend la parole et demande la nomination d'un président de séance.

Des voix s'élèvent pour, d'autres contre !

Une voix demande pourquoi le président en titre ne serait pas le président de séance/ Monsieur SIMONETTI déclare que la loi le prévoit.

L'assemblée procède au vote à mains levée pour savoir si l'élection d'un président de séance doit être mise au vote.

Une nette majorité se dégage pour ce vote d'un président de séance.

Monsieur SIMONETTI se déclare candidat. Monsieur Alain FREYSSINET également.

Monsieur SIMONETTI Christian est élu président de séance à la majorité des voix exprimées à main levée comptabilisée.

Il prend place derrière la table face à l'assemblée.

L'élection d'un secrétaire est alors proposée.

Madame Marie BAEZA est élue secrétaire de séance et le rejoint derrière ladite table.

Sous la direction du président de séance,

Monsieur KRUG BASSE prend la parole.

Pourquoi sur la liste que j'ai reçue il y a 18 noms alors que sur le site Internet il y en a que 15 ?

Monsieur Philippe MOREAU : Alors, oui. On peut vous répondre

Ah oui oui.

Madame Céline GIRAUD : Alors c'est facile. Vous avez .. J'ai pas la liste des 18 exactement sous les yeux, mais nous avons Monsieur Raymond qui doit être dedans. Monsieur Raymond a dépassé l'âge .. autorisé par les statuts pour pouvoir se présenter. Donc, c'est pour ça qu'il a été retiré de la liste.

La deuxième chose: Vous devez avoir Monsieur Sattler que nous n'avons jamais réussi à joindre malgré de nombreuses relances et malgré des appels à Monsieur De Bony. Ils ne sont ni l'un ni l'autre présents ce soir. Donc nous n'avons pas pu vérifier sa date de naissance. Donc nous n'avons pas mis en ligne son pouvoir -sa candidature- sa candidature, pardon excusez-moi. Et -euh-quel est l'autre nom qui manque, je vais vous dire. Si vous avez la liste sous les yeux, y avait

Autre voix : Il n'y avait pas la fiche de candidature de Monsieur Oltra.

Vous l'avez.

Monsieur Oltra est bien sur le bulletin. On l'a eu au téléphone, et en fait il attendait de savoir s'il renouvelait sa cotisation. Donc tant qu'il n'était pas adhérent de l'Automobile Club, il était difficile de mettre sa fiche de candidature en toute validité sur le site Internet du club.

Monsieur KRUG BASSE : Ecoutez, c'est une réponse parfaite. Je vous remercie.

Mais il n'y a pas de souci.

La deuxième chose, c'est ... Je me suis inscrit récemment, -oui- c'est vrai. Je vous ai envoyé aussi une demande de candidature pour l'élection à ce bureau.

Madame Céline GIRAUD : Tout à fait.

Monsieur KRUG BASSE : Vous m'avez répondu, ça n'est pas possible -oui- parce vous êtes hors délai.

Madame Céline GIRAUD : Tout à fait.

Monsieur KRUG BASSE : Malheureusement, les statuts, toujours les statuts, encore les statuts ne prévoient strictement aucune limite et donc aux termes de la loi, cette association est tenue d'accepter toute candidature, y compris celle qui se ferait immédiatement. Donc ma question est: Acceptez-vous ma candidature au poste - d'administrateur- d'administrateur ainsi d'ailleurs que quatre... trois autres membres ?

Madame Céline GIRAUD : Alors, avant de vous répondre, je pense que comme l'a dit Monsieur de Belval tout à l'heure, étant donné que c'est le troisième point de l'assemblée générale, (Me de BELVAL cherchant à calmer l'assemblée et rationaliser les débats) :

Ce que je vous propose ce n'est non pas de ne pas y répondre et de ne pas répondre à votre question, mais de déjà dérouler les 2 autres points que .. On puisse procéder déjà à l'avancement un petit peu de l'assemblée générale et que de toute façon il y aura d'autres questions je pense liées aux élections et liées aux élections des membres du CA et à ce moment-là peut-être de répondre à toutes les questions en même temps. Parce que si on commence effectivement à répondre à ça, on va avoir d'autres questions qui vont s'enchaîner sur probablement les élections et je pense qu'on n'avancera pas non plus.

Me de BELVAL à M SIMONETTI : Monsieur le Président de séance, vous êtes assez d'accord avec ça? Vous êtes d'accord.

-si ça vous convient-

Monsieur KRUG BASSE : Non malheureusement parce que on doit continuer dans ce que j'avais ...prévu.

M Christian SIMONETTI : Finissez votre ?? Et on prendra les questions après.

M KRUG BASSE : Oui oui. Lors de la dernière assemblée qui s'est tenue ici, Maître, vous avez dit que ca s'était bien terminé, ca s'était calmé. Moi, j'aimerais que vous sachiez que Monsieur Jean-Louis Bonnefond qui était plutôt administrateur a été admis le soir même aux Urgences, qu'il a été le lendemain opéré pour avoir eu 3 vertèbres cassées, qu'il est resté hospitalisé pendant 3 mois. Il est sorti de l'hôpital il y a 8 jours, que bien évidemment une action judiciaire pénale ?? avec constitution de partie civile a été déposée contre son agresseur, ainsi malheureusement que contre vous, Monsieur le Président (s'adressant au Président en titre). Bien que j'ai pas à vous donner, parce que le cours de la loi me permettrait de ne pas donner ces explications. -euh- Le problème de fond c'est que ces agissements dans le cadre d'une association sont parfaitement inadmissibles. Alors, soit vous répondez à ma question: Acceptez-vous ma candidature ainsi que trois autres, si vous me dites oui, je vous passe les candidatures, si vous me dites non, on passe effectivement à un autre mode de scrutin qui est la révocation à l'automne de l'ensemble du CA actuel. Il reste une possibilité aux membres actuels du CA régulièrement élus pour éviter toute opprobre de la publication d'une telle révocation, c'est la démission immédiate. Je vous pose la question..

Une voix : je savais bien qu'il y avait un coup d'état dans l'histoire.

Qui c'est qui va vous... Brouhaha... Loi... Association..Pschtt

M SIMONETTI à l'assemblée : Chacun son tour !!

Une autre voix : Et ca, je rejoins tout à fait Monsieur, c'est inacceptable la façon dont il a été ..

Une autre voix : Ah là, je ne suis pas d'accord avec toi

M KRUG BASSE : Je vais clarifier. Ce n'est pas moi qui ai classifié, c'est à l'action??, c'est un agent de police judiciaire qui a été entendre Monsieur Jean-Louis Bonnefond à l'hôpital. Ils étaient d'ailleurs 3 personnes en uniforme.brouhaha...pour participer à cette audition et ils ont qualifié l'acte je vais vous donner exactement l'acte qui a été qualifié: violences avec arme

Ha-ha,

M SIMONETTI : un plâtre est considéré comme une arme, je vous le dis, ce n'est pas moi, c'est la police qui le dit.

M KRUG BASSE : Violences avec arme, votre qualité (s'adressant au Président Philippe MOREAU) c'est celle de commanditaire de cette agression et le second motif, c'est non-assistance à personne en danger

Ceci a été qualifié non pas par Monsieur Bonnefond qui n'a aucune connaissance juridique particulière, mais par un agent de police judiciaire. ...Cette affaire est effectivement aujourd'hui au pénal,...un juge d'instruction a été nommé

Une voix : Est-ce que je peux parler s'il vous plait ?... Pschtt

M SIMONETTI : On laisse finir Monsieur

M KRUG BASSE : Dans le cadre d'une association des comportements comme cela sont intolérables –**Autre voix :** bien sûr c'est inadmissible- alors...

Je pense qu'il y d'autres, il y d'autres comportements aussi au sein de l'association qui sont intolérables

30 secondes de brouhaha

Révocation?

A cette réponse...question, on va d'abord - oui Monsieur

Autre voix : J'aimerais quand même dire.. Pschtt A l'époque de la dernière réunion, Monsieur Bonnefond ne faisait plus partie de l'Automobile Club, il n'avait rien à faire ici. L'histoire de l'agression ne relève pas de l'Automobile Club.

Madame Marie BAEZA : Attendez, attendez, je??.. vos conclusions. C'est-à-dire que moi je me présente, je ne fais pas partie de l'Automobile Club, je le droit de me faire agresser, je crois qu'humainement parlant ce n'est pas possible.

Autres voix : Oui mais lui...On ne va pas vous agresser. Brouhaha. (On rejette) sur l'Automobile Club plutôt que quelque chose qui est dans les mains de la justice.

Brouhaha

Faire partie d'une association c'est amiable, à la base c'est amiable. Pschtt

M KRUG BASSE : Je vais vous répondre. Malheureusement et contrairement à ce que vous dites, lors de la dernière AG et encore aujourd'hui, Monsieur Jean-Louis Bonnefond est toujours membre de cette association pour une raison très simple, c'est qu'une fois de plus, votre bureau n'a pas respecté l'article 3 de vos propres statuts qui obligent au recours à une assemblée générale en cas de révocation ou de radiation d'un administrateur et/ou de contestation du motif grave par un simple membre, ce qui est le cas.

Une voix : Il n'a pas démissionné?

M KRUG BASSE : Attendez.. Il a démissionné de son -il a démissionné - poste de vice-président -il a démissionné de son, de son - et pas de membre –

M Philippe MOREAU si si il a démissionné-,

M KRUG BASSE : à telle preuve il vous a même fourni la preuve du renouvellement du paiement de sa cotisation.

M Philippe MOREAU -Non non, pas du tout- Brouhaha. S'il vous plait, Ca c'est un point qui est important, c'est même le point le plus important. On vient sur la position de Jean-Louis, et qu'importe Jean-Louis, on a été très amis avec lui, j'ai été très ami avec lui, et je n'ai pas honte de le dire, Jean-Louis a fait des trucs et bon... On l'a, on l'a vraiment poussé à ce qu'il démissionne, parce qu'il ne voulait pas démissionner. Il a démissionné, on a ses deux lettres de démission: il a démissionné de sa position de vice-président, il a démissionné ensuite de sa position de membre. J'ai les 2 lettres, j'ai les 2 lettres. Ca, c'était en mai 2012. De mai 2012 à juillet ou juin 2013, il ne se passe absolument rien. Il ne conteste pas quoi que ce soit, il ne conteste absolument rien. Il a démissionné, il est en dehors, il n'est pas dans le truc. Et puis arrive un jour par Internet via PayPal un paiement qui est un chèque, qui n'est d'ailleurs pas un chèque, qui est un paiement qui en plus est fait par sa femme. Un truc qui va... On lui signifie que ca ne peut pas marcher, que le.. Le conseil qui a suivi sa démission a pris la décision de lui interdire l'accès du Club pendant au moins 10 ans, au moins 10 ans. Vous avez, vous avez l'extrait.

Brouhaha

M KRUG BASSE : Vous avez raison, vous avez raison, sauf que vous n'avez pas respecté l'article 3 des statuts qui vous oblige à faire valider une radiation par..

M Dominique PUJOS : Puisqu'il a démissionné, il a démissionné. Brouhaha

Est-ce que voulez-vous qu'on relise..

On ne pas relire le PV de la dernière AG qui a été fait par, par cet huissier.

M Philippe MOREAU Ca n'a rien à voir. Brouhaha. Il a démissionné en 2012.

M KRUG BASSE : Il a renouvelé son adhésion et vous ne l'avez pas remboursé.

Si on l'a remboursé. Brouhaha. Lettre recommandée. Brouhaha. Si, ça a été porté par l'huissier chez lui. Ça a été porté par l'huissier chez lui, il n'y a pas si longtemps que ça puisque c'était après l'assemblée générale ...

Me de BELVAL prend la parole sur ce point : Si vous voulez savoir, l'huissier c'est moi. Il a été signifié parce que la France et la loi française est faite comme ça. A un moment, lorsqu'une personne refuse de lire son courrier, refuse de l'ouvrir, refuse de recevoir la lettre recommandée qui lui est destinée, un huissier est saisi, c'est comme ça que fonctionne tout le système judiciaire français pour porter à sa connaissance la chose, que ce soit du judiciaire, que ce soit du juridique, que ce ne soit ne serait-ce qu'une simple lettre. Si vous voulez, vous pouvez la faire signifier par un huissier.

D'accord ? Brouhaha. La chose étant, si vous voulez, ce sera en terme de loi, ce sera ... il y aura... qu'il lise, qu'il ne lise pas, qu'il l'ouvre, qu'il l'ouvre pas, ce sera fait et ça vaudra comme fait. Voilà ce qu'il en est pour ce qui en est de ça, du paiement ou autre. Et j'ajouterais si vous le permettez, excusez moi Monsieur je vous coupe une petite seconde, un petite seconde. Si une association c'est une ensemble de bonnes volontés, je vois qu'on est nombreux ici, un ensemble de bonnes volontés, mais ce n'est pas l'obligation me semble t'il d'accepter tout le monde. Et donc je pense qu'effectivement à un moment, quels que soient les choix d'un tel ou de l'autre, quels que soient effectivement peut-être il y a dans les statuts, mais ce sera à vous de voir, éventuellement en formant des recours entre vous ou ce genre de choses. C'est, c'est à vous de voir ce qu'il faut faire, si quelque chose est dans les statuts. Au delà de tout cela, il n'y a pas d'obligation non plus de maintenir quelqu'un. Et si les personnes qui en avaient le pouvoir à un certain moment ont fait des choses, ça s'attaque conformément aux statuts, conformément aux règles, si une personne a démissionné, il faudra prendre en compte sa parole. Je pense ...

M Christian SIMONETTI : Il est marqué qu'il a été radié. Pour pouvoir annuler les choses, Monsieur l'Huissier, il est marqué que Monsieur a été radié, et non pas démissionné. Brouhaha. C'est un huissier qui a fait le rapport. En effet. Qui a fait le rapport sur ce qui s'est dit. Brouhaha.

Me de BELVAL : Si c'était par courrier, s'il y a sa signature, je pense que ça pourra être rapporté.

Excusez-moi

S'il a démissionné et qu'il a fait une lettre de démission, à un moment ça pourra se rapporter. Brouhaha.

M Christian SIMONETTI Il faut quand même que les gens qui sont là, qui viennent pour la première fois comme la dernière fois, sachent un peu comment ça se passe, pourquoi il y a tous ces problèmes. On ne sait toujours pas pourquoi il a dit démission, on ne sait rien. On voudrait bien quand même.

M Dominique PUJOS : Il a dit démission, excusez-moi de vous couper. Il a dit démission pourquoi ? Parce Bonnefond il a dit voir tout le monde, il a dit vous démissionnez, ça leur fout la merde. Voilà la vérité.

Il a organisé une journée familiale, il a piqué 6000 euros dans la caisse, il a ?? une journée à IWAY, il a piqué de l'argent C'est bon, oh...Brouhaha, on pourrait porter plainte.. ;- Alors faites le - ... etc brouhaha

Chut. Avancez. **M Christian SIMONETTI** Oui on avance.

M KRUG BASSE : Acceptez-vous oui ou non les 4 nouvelles candidatures ?

M Christian SIMONETTI Voilà, acceptez-vous les 4 nouvelles candidatures?

Madame Céline GIRAUD : Si sans les 4 candidatures il n'y a pas Jean-Louis Bonnefond

Une voix : Il y a Jean-Louis Bonnefond

Brouhaha

M Philippe MOREAU : bien sur que non

M KRUG BASSE : Dans ce cas-là, comme le permet la loi, je demande la révocation ad nutum de l'ensemble du CA.

Brouhaha, pléthore d'incompréhension et d'interrogation :

Sur la décision à prendre : Réponse de Me de BELVAL a M SIMONETTI : « C'est vous le président de séance » « c'est à vous de prendre la responsabilité.. »

Brouhaha,

Une voix : Je n'ai pas compris les 2 seules possibilités que proposait Monsieur. Soit d'accepter les candidatures des membres - c'est du chantage- ca s'appelle un bel ultimatum, effectivement.

Pourquoi il n'y aurait que ces 2 possibilités?

Me de BELVAL : Alors, si vous voulez, on va essayer de clarifier, bien qu'attention je ne fasse pas la loi là-dedans et que j'avoue volontiers ne pas tout connaître. Il me semble que ce qu'il propose c'est de dire bon, on va tout changer, voila, soit vous acceptez, soit vous refusez. Cette proposition-là pourra éventuellement mise au vote. D'accord? Après, qu'est-ce qui va se passer de l'association? Tout le monde va rentrer chez lui. Voila pourquoi: la décision appartiendra à tout un chacun, vous verrez bien. Après, ben, si on veut poursuivre l'association, on n'est pas obligé dans le sens que dit Monsieur. C'est un vote, d'accord, ce genre de chose. Parce ce qu'il dit c'est soit vous accepter les 4 noms que je propose, et à ce moment-là tout va très bien, on continue, soit je demande à ce que vous soyez révoqués, tout le monde démissionne et merci, au revoir. Mais il n'empêche quand même que dans une association, et nous sommes dans une assemblée générale, le pouvoir appartient à ses membres, il me semble. Donc, je pense que les membres pourraient faire Excusez-moi juste une seconde, Monsieur voulait poser une question, il avait été assez aimable de lever la main.

Une voix : C'est à propos de l'exclusion de Monsieur Bonnefond -encore-, alors là on n'est pas conforme aux statuts.

Alors Si.

Alors Monsieur Bonnefond fait toujours partie. Brouhaha – non non non non - . Chut. Monsieur s'il vous plait. Je vais juste, puis on essaiera de

On ne va reprendre les statuts, je vous signale que les statuts n'ont jamais été votés en assemblée générale, et sont déposés en préfecture. Les gens le savent aussi. On est déjà dans l'illégalité ce soir. On est d'accord, on est d'accord c'est noté ca?

Brouhaha.

M Christian SIMONETTI : Les statuts n'ont jamais été votés, ils ont été modifiés. Bon, c'est une grosse erreur. Normalement je pourrais faire annuler cette assemblée générale rien que pour cette raison là. Et je me demande même si on ne va pas le faire. Annuler cette assemblée générale, refonder des statuts, refaire des statuts. Parce là on est dans l'illégalité depuis le début. Depuis le début on est dans l'illégalité. Depuis 2011. Depuis que les statuts ont été modifiés, modifiés par Monsieur Moreau portés en Préfecture, déposés. Alors, ces statuts n'ont jamais été votés en assemblée générale. Il y a une plainte qui a été déposée contre ca, ca fait 2 ans et il n'y a toujours pas de réponse. Je ne sais pas par qui est protégé Monsieur Moreau, mais il n'y a pas de réponse.

Alors moi je vous le dis, on annule cette assemblée générale parce qu'on est dans l'illégalité la plus complète depuis le début. On fait émarger des gens, on prend des adhésions, les statuts ne sont pas réglementaires.

M Alain FREYSSINET : Quelle preuve tu peux apporter à ça?

M Christian SIMONETTI : Tu prends, tiens je ne sais pas sur l'ordinateur, tu prends les statuts, elles ont été modifiés. Et est ce qu'il a une AG qui les a, donné un PV de l'AG qui conforte ça?

Donnez-moi des AG qui sont déposés actuellement en préfecture? Des AG qui sont déposés actuellement en préfecture, ma réponse elle est simple et claire.

Madame Céline GIRAUD : De quelle date vous parlez des statuts?

2009

M Christian SIMONETTI Je vous demande les statuts qui sont déposés actuellement.

Madame Céline GIRAUD Et ben, c'est ceux de 2009.

M Christian SIMONETTI : ont-elles été votées

Madame Céline GIRAUD Du 17 novembre 2009.

M Christian SIMONETTI Attendez, mais non

Madame Céline GIRAUD Mais si, regardez.

M Christian SIMONETTI Elles ont été modifiées.

Madame Céline GIRAUD Mais non, ils n'ont pas étaient modifiés depuis.

M Christian SIMONETTI Oh, mais arrêtez

Brouhaha de 35 secs

- Le bruit de fond. Chut. S'il vous plait -

Madame Céline GIRAUD Je vais vous expliquer en 2. En quelques mots et très rapidement s'il vous plait. Je vous faire très simple. Les problèmes puisqu'on en parle, les problèmes de Jean-Louis, etc., de mouvance au club, très bien. Tout ça a une date de début, on a une assemblée générale en novembre 2009, le 17 novembre, au cours de laquelle de l'équipe est partie, l'assemblée a continué. Il y a eu des votes des statuts, ces statuts ont été déposés en préfecture avec la liste des membres, etc., etc., tout à fait normalement et légalement. OK. La dessus, il y a peut être effectivement une action en justice qui n'est pas aboutie par l'instant peut-être, mais je n'en suis même pas sûre. Ensuite, par rapport à ça, il y a eu quand même une .heu. un passage en justice. Je vous rappelle quand même que l'association a été mise sous tutelle d'un administrateur judiciaire extérieur à l'association, que ça a eu un coût pour l'association, et un coût exorbitant, on en parlera tout à l'heure à la présentation du bilan

Une voix : Par rapport aux 50 000 euros de déficit quand même

Madame Céline GIRAUD Pardon. Excusez-moi, je n'ai pas entendu la question excusez moi.

Une voix : Ca amplifie les 50 000 euros de déficit

Exactement. Tout à fait. Ben vous verrez les chiffres tout à l'heure. C'est pourquoi ca sera intéressant d'avancer et de passer à l'élection tout à l'heure pour qu'on puisse en discuter. Euh. Donc, ca a eu eut un coût exorbitant, et ce...cet administrateur judiciaire, Monsieur Reveau, a fait une assemblée générale extraordinaire en date du 2. 7 mars je crois de mémoire, 7 mars 2010, 2011

Une voix : 2011

Madame Céline GIRAUD 2011, merci qui s'est tenue à Saint-Ismier. Cette élection a été faite sur la base des statuts qui ont été régulièrement déposés en 2007, en 2009 pardon excusez-moi et depuis ces statuts n'ont pas été modifiés. L'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet cette année à laquelle les votes se sont exprimés contre la

modification des statuts. Nous n'avons donc pas déposés de nouveaux statuts en préfecture,

M SIMONETTI : ils n'ont absolument pas été modifiés.

Madame Céline GIRAUD Je ne vous ai pas dit.

Non, c'est pour expliquer. On est bien sur des statuts qui ont été validés par un administrateur judiciaire, qui les a utilisés pour faire une assemblée générale extraordinaire dans le cadre de sa mission, mission qui lui était confiée par le tribunal de Grenoble. Si maintenant il y a des gens qui veulent discuter de ces statuts, je peux le comprendre, mais par contre on a quand même déjà eu une assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu. Ca a coûté énormément d'argent à la structure. Il y a eu donc une validation quand même par un officiel mandaté par le tribunal qui a validé cette position de statuts. Donc qu'on discute de ces statuts, je trouve ça tout à fait normal. Monsieur le Président m'avait parlé lors de la dernière assemblée générale, et je fais une petite parenthèse, on a jamais empêché quiconque de venir nous aider à l'Automobile Club, que ce soit lors d'un CA ou d'autre événement. Et tout le monde est le bienvenu pour discuter et le je suis la première pour être d'accord avec Monsieur (???) inaudible qu'il faudra les rediscuter. Seulement aujourd'hui on est dans une assemblée générale qui a été régulièrement convoquée, qui a suivi le protocole de convocation que Monsieur Reveau avait mis en place. Et on est strictement dans le cadre de ce qui avait été fait par un ...je vous le répète, quelqu'un de nommé par un tribunal. Donc je pense, on peut librement, enfin dérouler correctement cette assemblée générale. Effectivement derrière, s'il y a des choses à revoir, revoir les statuts, je suis parfaitement d'accord avec vous, ça ne pose aucune difficulté. Mais aujourd'hui, rediscuter le contenu des statuts, ça me paraît une aberration dans la mesure où ils ont déjà été validés juridiquement. Voilà.

Une voix : Pas du tout, on n'a pas mis au vote les statuts qui ont été grugés ?

Madame Céline GIRAUD Si. Ils ont été votés en novembre 2009

M KRUG BASSE: Vous avez parfaitement raison et je vous approuve. Néanmoins, en vertu du Code Civil, les articles 2003 et suivants, je demande officiellement la révocation du Conseil d'Administration des membres élus actuels ad nutum. Alors, pour ceux qui ne savent pas ce que ça veut dire, ad nutum c'est une locution adverbiale latine qui veut dire "sur un signe de tête". Cela signifie très exactement en droit une décision prise de façon instantanée et usant d'un pouvoir absolu et discrétionnaire qui n'est assortie d'aucune condition préalable et n'a pas à être justifiée devant quiconque. Ça c'est la définition de la loi. L'expression est utilisée par exemple pour qualifier les libertés de renvoyer les mandataires, où le mandat suppose une relation de confiance très forte entre le mandant et le mandataire, ce qui manifestement n'est plus le cas. Je demande donc la révocation ad nutum du conseil d'administration par vote

Madame Céline GIRAUD Est-ce que vous pouvez juste expliquer quelles seraient les conséquences d'une telle décision aujourd'hui -oui- qu'est-ce qui se passerait dans les semaines et les mois à venir pour que tout le monde comprenne -et même dans les heures qui suivent- **M KRUG BASSE** et même dans les heures, les minutes- dans les minutes qui suivent-.

Madame Céline GIRAUD Très bien

M KRUG BASSE : Si cette résolution est acceptée, il n'y a plus de bureau, il n'y a plus de conseil d'administration, il n'y a plus au sein... aucun mandataire. L'ordre du jour justement de la présente assemblée générale prévoit l'élection de nouveaux membres. Et bien il y aura élection de 15 nouveaux membres qui se présenteront. Cette élection va faire...former un CA. Ce CA élira en suivant les règles aussi bien des statuts que du règlement intérieur, élira un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un

trésorier, d'un vice-trésorier, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint. Et la vie continue. Et effectivement, comme vous le suggérez, de façon extrêmement intelligente, c'est vrai que les statuts de l'ACD sont catastrophiques. Pourquoi? Parce qu'il n'y a rien ou quasiment rien dedans. Et dans ce cas-là, ce qui prévaut, c'est le droit commun. Le droit commun, c'est le droit du Code Civil. Alors je ne vais pas vous faire un cours là-dessus, parce que ça va vous barber comme ce n'est pas possible.

Une voix : Non, mais l'huissier est avec nous quand même.

Me de BELVAL interpellé: J'en connais un petit peu, mais on va le laisser finir. Ce serait bien qu'on aille un peu à l'essentiel.

M KRUG BASSE Donc, -il faut voter maintenant-, j'espère avoir répondu à votre question

Oui, tout à fait, très bien!

M SIMONETTI : Bon alors, on passe au vote. On passe au vote.

M KRUG BASSE Application de l'article 2003 et suivant.

M Alain FREYSSINET : Avant, je vais faire comme Monsieur, je vais prendre la parole. -Vous l'avez déjà-, je voudrais savoir au fait juste à main levée, très rapidement qui, qui est venu ici pour voirpour être dans une association

M SIMONETTI : Alain, ce n'est pas toi qui dois faire ça. C'est moi, tu aurais pu me le demander.

Non, on arrête, on passe au vote. On passe au vote s'il vous plait. Alain, on passe au vote.

M Alain FREYSSINET, Maître, Maître Ce n'est pas noté tout de suite sur le compte-rendu. Je vous demande en fait de le noter que je mets parfaitement en fait en doute aujourd'hui la possibilité de faire ce qu'on a fait, c'est-à-dire de mettre un mandat à un président, à un secrétaire et à un scrutateur en place. Pour moi, il n'y a rien qui l'oblige en fait à le faire aujourd'hui -tout à fait- et je veux qu'il soit noté très clairement sur le compte-rendu que je mets ça en doute sous toute réserve de suite. -ensuite- Ceci étant, comme maintenant j'ai dit ça, je voudrais me retourner vers l'ensemble de la salle et de demander en fait aux gens qui est-ce qui est venu aujourd'hui pour participer à une association, qui c'est-ce qui aime la bagnole, clairement en fait aujourd'hui et qui c'est qui a envie de continuer dans la voie qu'on nous propose, qui c'est qui a envie de se dire: on met 15 gugusses qui aiment la bagnole, qui ont envie de faire des trucs, envie par passion, qui ont envie de le vivre clairement et on s'assoie sur tout le reste. Et tous les gens qui se présenteront, je l'ai dit déjà à la dernière réunion, je souhaiterais que tous les gens qui se présenteront prennent l'engagement de dire en fait que tous ces problèmes juridiques etc. on s'assoit dessus. D'accord? On s'assoit dessus.

M SIMONETTI Comme les 15 derniers qui ont été élus. Il n'en reste plus que cinq
Brouhaha –

M Alain FREYSSINET Ils prennent, ils vont se casser la gueule dehors devant huissier, sans huissier, etc., je n'en ai rien à faire. Ils vont régler les problèmes par avocat, par tribunal, par machin, etc., et je n'en ai rien à faire. L'automobile club en fait aujourd'hui, c'est quelque chose que j'aime et j'aimerais en fait penser que vous êtes assez nombreux à le partager. Je voudrais en fait juste voir se lever des mains pour savoir qui dit: je suis venu dans une association et je m'assoie sur la partie juridiquement. D'accord ? Ou pas
Comment, brouhaha

Chut,

M KRUG BASSE Je vous vous réponde très simplement. S'il vous plait. Je suis un passionné d'automobile, je suis un passionné d'automobile - je n'en doute pas-, je suis passionné par les associations, y compris par les associations caritatives. Par contre, je ne

supporte pas les violences entre ?? Et je ne veux pas m'assois sur le fait qu'une personne qui s'avère que malheureusement pour vous c'est un ami de 35 ans

M SIMONETTI Bon allez, maintenant, on est obligés d'avancer.

Monsieur Reda, vous voulez parler!

M REDA : Je voudrais simplement faire une remarque. J'aime bien notre ami Alain Freyssinet, mais je ne lui reconnais absolument pas le droit de juger le positionnement des gens qui sont dans cette salle. - Exactement, ah ben oui.

Ils sont tous identiques, les gens qui sont là, ils sont venus parce qu'ils voulaient donner

Moi je vous suggère si c'est légal, si c'est légal

Maitre, Monsieur l'huissier

Oui, dites-moi

Si c'est légal qu'on procède à ce vote demandé.

Moi je demande à ce qu'on procède à ce vote. -Il semble que la-

Si ce n'est pas légal, il ne faut pas le faire.

Me de BELVAL : Alors, Monsieur, j'ai vérifié, d'accord? Il semble qu'il y ait effectivement la possibilité pour une association qui est un ensemble, c'est une petite démocratie, d'élire un président de séance. D'accord? Le président de séance, un secrétaire qui fait le scribe, Merci Madame, ca m'enlève... Après, c'est sous la responsabilité du président de séance qui a la conduite de ces choses là. D'accord? La proposition qui a été faite par Monsieur Krug Basse?, -brasse-, -excusez moi-, -comme la bière mais avec un e au bout- d'accord, -champagne et bière- euh, voila. Donc il la soumet à la personne que vous avez élue pour être le président de séance et cette personne qui est président de séance va prendre, lui, la responsabilité éventuellement de mener la séance par un vote, main levée, ou ce genre de chose. C'est une petite démocratie, une association. Donc, à partir d'un moment, et ben, c'est la majorité qui vote et voila. Après, tous les problèmes qui ont été évoqués ici, certains sont anciens, d'autres il me semble ont été utilement rappelés par Madame Giraud, à savoir la période de l'administrateur que je n'ai pas connu, et que voila, c'est comme ca. Ca fera peut-être partie, l'objet d'un nouveau travail, mais il me semble quand même que, voila, s'il y a quelque chose à faire.

Donc, c'est à Monsieur Simonetti, puisque c'est votre élu pour cette séance et non pas le bureau et le président de l'Automobile Club tel qu'il était élu avant, de prendre la conduite, sachant que, bien évidemment si vous me permettez, on peut s'élever, demander ad nutum on peut le faire à priori. Mais on pourra aussi le faire à posteriori par des contestations d'assemblée générale, et ce genre de choses, voila. C'est tout ce que j'avais à dire.

M SIMONETTI : Donc, on procède au vote.

Qui est pour la po... Je n'ai pas épilé le nom comme il faut. Monsieur - Krug-Brasse-, -je vais l'écrire-, Monsieur Krug-Brasse, Krug comme le champagne et brasse. De toute façon, on l'a dans la liste d'émargement.

Qui?

Je crois qu'il y a des gens qui n'ont pas entendu. Pour qui devons-nous voter?

Pour la proposition de Monsieur Krug-Brasse.

Une voix féminine : Ce n'est pas orienté comme... ha ha ha

Le vote ad nutum des personnes actuellement en place au.. Conseil d'administration de l'ACD

Me de BELVAL (rappel audible à l'assemblée) Ce qui a été proposé par Monsieur Krug-Brasse et que Monsieur Simonetti semble dire, mais j'ai une voix qui porte aussi bien que la sienne, et je suis un peu enrôlé, c'est.. Ce qui avait été proposé, c'était le vote

immédiat de la révocation de l'intégralité des dirigeants de l'association -du CA actuellement en place- du bureau, voilà

Je ne comprends pas pourquoi il y a la nécessité que Monsieur propose, et pourquoi on doit prendre cette proposition...Brouhaha

Me de BELVAL (rappel audible à l'assemblée) Il a le droit de la poser, vous n'êtes même pas obligés de voter et Monsieur le Président a aussi le droit, je pense, de demander qui est pour voter, qui est pour un vote. Voilà. Qui est pour un vote sur la proposition de Monsieur.

M SIMONETTI : Alors, qui est pour le vote?

Me de BELVAL Il semble qu'il y ait une majorité pour mettre la motion au vote, la motion au vote.

Une voix : Moi, je trouve que le président, le président de séance, ne fait pas une assemblée sereine, et trop polémique. Je trouve.. Brouhaha
Et ben alors, je demande le silence et nous votons.

Qui est pour? S'il vous plait, qui est pour?

Une voix : Mais, écoutez, ce n'est pas sérieux
On n'y arrivera autrement

Me de BELVAL Monsieur, c'est juste la passion, il y a eu un vote pour élire un président de séance, je suis désolé. On peut ne pas être d'accord, c'est tout à fait votre droit. Mais pour l'instant dans le fonctionnement de la majorité...

M SIMONETTI : Qui est pour la motion ad nutum proposée par Monsieur Krug-Brasse? Alors qui est pour? La révocation.

Me de BELVAL Si vous permettez, je vais compter. Il devrait y avoir 23 personnes.
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Moi je m'abstiens, déjà. Oui mais bon ... brouhaha

Donc il y a 23 pour, 13 contre et 4 abstentions.

Une voix féminine : Je ne sais pas si c'est très légal. -On ne va pas recommencer-. Les membres, ils ne sont pas au courant de ça. Donc là au fait, il y a tous vos sbires à vous qui sont ici, et qui disent: oui, on est d'accord et tous les autres ne sont pas au courant.
Et pourquoi? Parce qu'ils ne sont pas au courant..

M SIMONETTI J'ai un ami qui a voté contre. -Il faut mettre les pouvoirs-
On avance, on avance

Donc maintenant, on peut passer..Brouhaha

Maître, maître?

Me de BELVAL : Si vous me permettez juste une petite seconde.

Le CA complet a été...

Me de BELVAL : D'accord, je peux parler? Juste une petite seconde. Brouhaha. S'il vous plait, d'accord? Il y a quelque chose, parce que tout, tout a une conséquence. Vous allez voir. J'ai été mandaté, parce que je suis un mandataire, je suis quelqu'un que l'on appelle pour faire quelque chose, consigner ou autre. J'ai été mandaté par un bureau qui existait et qui vient d'être révoqué. D'accord? Que fais-je? Que fais-je? Non mais c'est juste quelque chose de bête, mais aujourd'hui, vous me demandez, moi, faites-ci, faites-ca, machin. Mais que fais-je?

bruit.. Tout à l'heure que vous étiez impartial.

Je suis impartial. C'est bien pour ça que je demande, je demande, je demande si on renouvelle mon mandat. C'est

On a tous, j'ai moi 3 pouvoirs. Pourquoi on m'a dit que ma voix..

M SIMONETTI : Parce que les pouvoirs n'ont pas été distribués. C'est le président de séance qui a distribué les pouvoirs. -Ben voyons-, -quoi?-

M PUJOS : Mais vous voulez vraiment la place? Brouhaha.

M SIMONETTI : Ca, je la laisse bien volontiers, rassurez vous. - Ben on ne dirait pas.

Mme Céline GIRAUD : J'aimerais poser une petite question quand même, pour qu'on avance. -Ouais ouais.

L'objectif, c'est quand même qu'on avance et qu'on termine cette soirée avant 22 heures. - Allez y-. Car je pense qu'on a des choses à faire derrière. Vous parlez d'une révocation ad nutum de 5 membres, nous allons en élire 10.

Non, 15

Mais, pardon, avant. Je parle en dehors de cette motion. On avait un bureau avec 5 membres. Il en faut 10 pour compléter, pour arriver à 15. Je pense que Monsieur P ????, on n'a pas répondu à votre question qui était de savoir: qu'est-ce qu'on reprochait à ces 5 membres pour demander leur destitution. Je pense que c'était ca, que j'ai bien reformulé. Voilà. Donc aujourd'hui vous allez faire effectivement cet ad nutum, excusez-moi, voilà. Simplement, je pense que, et je parle que pour moi, je suis à peu près certaine qu'y a des gens qui vont s'opposer à ca, et ca veut dire que aujourd'hui on va dérouler l'assemblée générale. Ca veut dire qu'on va terminer, valider les comptes, valider le rapport moral, refaire l'élection des 15 membres et que qu'est-ce qui va se passer. Demain, vous allez avoir une personne qui va aller au tribunal, qui va dire que cette assemblée générale n'est pas valable. -Ben, on verra-. Non, mais attendez, je finis, je termine. Euh, et on va se retrouver avec quoi, on va se retrouver avec une position qu'on a connue il y a 2 ans, on va se retrouver de nouveau avec un administrateur judiciaire, de nouveau avec des élections, de nouveau, je vais quand même vous donner le chiffre. Ca a coûté un peu plus de 20 000 euros à l'association. Pour votre information. Bruit. Non non, ca a toujours été le même chiffre, 20 000 euros. Ca a couté environ 20 000 euros. Sauf que si aujourd'hui vous décidez de continuer le déroulé de l'assemblée générale, c'est-à-dire de voter un rapport moral, que vous soyez pour ou contre, ca va permettre de vous prononcer, de voter sur un rapport financier, ca va vous permettre de vous prononcer, de dire: je valide, je ne valide pas. Donc, on pourrait élire 10 personnes qui vont rentrer. Si ces 10 personnes..., si les 5 personnes en place poseraient un réel problème, est-ce que vous ne pensez pas que 10 personnes sont suffisantes quand même pour contrebalancer la chose? Je ne vois pas, je voudrais entendre ce qu'on reproche à ces 5 personnes, je n'en fais pas partie. Mais je voudrais bien comprendre ce qu'on reproche à ces 5 personnes pour pouvoir voter ce genre de chose, sans que ca ait des conséquences, et c'est pour ca que je vous le dit, sans que ca ait des conséquences demain et après-demain pour le fonctionnement du club et pour pas qu'on se retrouve ici dans un an à refaire exactement la même démarche. C'est ca, ma seule question et ma seule préoccupation.

M SIMONETTI Et ben, on vous répond.

Une voix : Une remarque, les 5 personnes en place

Elles peuvent se représenter sans problème

Mais quel est l'intérêt de les destituer?

M SIMONETTI et à la limite, elles doivent se représenter.

C'est ça ma question.

Une voix : On met une feuille blanche parce qu'on a une feuille qui est loin du blanc.

Donc, on met une feuille blanche où on réunit un conseil d'administration, quitte à ce que les 5 en question puissent être réélus.

Tout à fait.

Une voix Excusez-moi, mais là, si vous réalisez un conseil d'administration, il faut refaire un courrier à tous les adhérents.

Une voix On a un président de séance, c'est le chef. -Attendez- C'est lui qu'on a mis en place. -Oui mais- Bruit

M SIMONETTI Chut. Alors vous avez posé une question, vous avez posé une question sur les 5 membres. Je vais vous faire la même réponse que quand je vous ai posé la question pourquoi 10 membres ont démissionné.

M PUJOS : Parce que, on en revient à la question, c'est dommage... mais Bonnefond a tellement semé la merde que les gens sont partis

M SIMONETTI C'est vous qui l'avez voulu, Bonnefond. Attention, c'est vous qui l'aviez voulu, Bonnefond.

Me de BELVAL : Si vous me permettez en qualité de juge de paix, puis-je considérer que ma présence est souhaitée? Le président de séance, on est d'accord?

De toute façon vous devez accomplir votre mission jusqu'au bout.

Mais ma mission c'était le bureau, l'ancien bureau. bruit

Il faut qu'on avance, il faut qu'on avance. Bien évidemment, Monsieur Simonetti

Mais vous voyez que les choses avancent un petit peu, voilà.

Après, Monsieur SIMONETTI, je crois avoir vu quelque part qu'il fallait dérouler l'ordre du jour. Et dérouler l'ordre du jour, c'est bien, on a de la ??

M SIMONETTI Alors maintenant, on va dérouler l'ordre du jour. Oui?

Je veux simplement dire que s'il n'y a plus de CA, s'il n'y a plus de ... bruit

Oui c'est prévu à l'issue de cette assemblée.

Tout à l'heure.

M SIMONETTI Oui alors, si, il y a quand même un petit hic, c'est que.. Est-ce que vous acceptez ou pas que les personnes dont on a nommé les noms tout à l'heure soient..

Puissent se représenter puisque vous ne vouliez pas tout à l'heure

Il faut qu'on puisse réintégrer l'ancienne équipe

Une voix : Ca va de soi.

Bien d'accord

On ne les a pas destitués.

Une voix : Il va un peu vite

M SIMONETTI Si, je ne vais pas vite. Vous ne vouliez pas Monsieur Bonnefond sur la liste, c'est pour ça que je..

Pour l'instant

Il n'y a pas de problème

Mais il est sur la liste.

M KRUG BASSE : A l'heure actuelle, il n'y a plus d'administrateur. Mais par contre, les anciens administrateurs, à jour de leur cotisation, sont toujours membres.

Ben oui.

En tant que membre, contrairement à mon reçu des candidatures qui vous sont proposées, bien évidemment, ils peuvent dès maintenant se présenter pour se faire réélire.

Madame Céline GIRAUD : Mais on ne va pas.. On va d'abord passer au rapport financier, vu que c'est l'ordre du jour.

Discussion entre plusieurs personnes.

Madame BAEZA : Alors moi, je me présente, je suis tout à fait nouvelle. Il y a quelque chose de Monsieur Moreau que j'ai beaucoup aimé. Il fallait renouveler, et pour ceux qui sont arrivés les premiers, j'ai dit qu'il y a beaucoup de cheveux blancs dans cette salle. C'est dommage, parce que les enfants, c'est eux qui font sauter leur permis. Je suis là en tant que nouvelle membre et, je ne suis pas là depuis très longtemps, je fais partie de

beaucoup d'associations et automatiquement, je me suis mis en place tout à l'heure, parce que je trouvais que effectivement il faut des secrétaires, il faut toujours des bénévoles. Des bénévoles, c'est toujours les mêmes bénévoles. Donc tout ça pour vous dire que moi, tout ce qui se passe ce soir, je constate. Et que derrière des statuts qui sont pas bons, quand on dit au niveau juridique on s'en fout, non. Aujourd'hui on est légiférés par des lois, et que malgré si on peut faire entre copains c'est fini.

On est une association de combien.. On est combien? 840

C'est vraiment une association où il faut vraiment que les choses, elles soient claires.

Apparemment, il y a des casseroles, on va les oublier, il faut qu'on reparte sur du passé neuf.

M SIMONETTI : Tout à fait

Et quand on part du passé neuf, il peut y avoir des anciens et des nouveaux. Je crois que, il y a de bonnes choses qui ont été faites dans ce club, puisque sinon effectivement je n'y serais pas. Mais derrière, je crois, ou on repart avec des choses neuves avec plein de gens, des anciens et des nouveaux, et on construit, on oublie un peu ce qui se passe et on reconstruit tout. Moi c'est mon avis.

Applaudissement : Bravo, bravo

Présentation du rapport moral par Monsieur Moreau

Résultats du vote à main levée: 25 pour. 3 contre. 13 abstentions

La majorité donne quitus à Monsieur Moreau du rapport moral.

Présentation du rapport financier par Madame Giraud

Résultats du vote à main levée: 18 pour. 3 contre. 17 abstentions

La majorité donne quitus à Madame Girault du rapport financier.

M SIMONETTI : Maintenant, c'est la phase finale, on va voter pour la liste des membres qui se présentent au Conseil d'administration, futur conseil d'administration.

Comment pensez-vous procéder pour cette liste? Main levée ?

Non, mais il faut la liste.

Une voix : A chaque membre qui se présente, on va voter. A main levée si vous êtes d'accord. On est entre nous, on n'a pas besoin de bulletins secrets. Je ne pense pas qu'il y ait de pression, ou quoi que ce soit.

Une voix : Je veux que les mandats soient pris en charge. -Oui oui. Les procurations.

Madame BAEZA : Moi, ce que je propose c'est que toute personne qui veut se présenter, elle dise quand même un petit mot sur elle, parce que c'est bien qu'on connaisse les gens. Je l'ai préposé. Ils vont se mettre devant, les gens qu'on les voie. -Oui oui, je pense que c'est bien

Alors, il faudrait prendre la liste, qui est-ce qui a la liste?

Me de BELVAL : Si vous me permettez, juste une seconde. Chut. Donc, le président de séance propose la mise au vote pour l'élection d'un nouveau bureau, d'accord. J'ai regardé un petit peu et on a quelques petits soucis. On a de petits soucis qui tiennent un peu à ce qui nous a amenés ici, à savoir que les statuts ne règlent pas tout. Il y a une chose qu'ils ne règlent pas, par exemple les pouvoirs. On a des pouvoirs, certaines personnes ont ici des pouvoirs. Ils ne règlent pas non plus certaines choses telles que jusqu'à quand les candidatures doivent être déposées, est-ce que elles peuvent l'être, tout ça, mais tout cela fera l'objet d'un travail de toute l'association, je pense, plus tard pour remettre les choses un petit peu plus carrées et.. Voilà. Que ça évite des problèmes ultérieurement. Toujours est-il que nous avons dans l'assistance des personnes qui ont des pouvoirs, certains sont

des pouvoirs qui sont nominatifs que j'ai conservé avec moi et que je conserverais avec moi. D'autres qui ont plusieurs droits de vote jusqu'à 4, 3+1 cela fait 4 votes par personne. Donc voilà ce qui est permis. Nous avons aussi des personnes qui avaient, on va dire..Qui avaient fait l'unanimité sur leur personnalité, puisque 'ils ont plus de pouvoirs qu'ils n'ont de possibilités d'en exercer ici. Ce n'est pas permis, enfin ce n'est pas précisé dans les statuts. Que faut-il en faire? D'accord? Et nous avons aussi une liste que j'ai conservée et je vous invite pour l'avenir à vous faire au moins un copain, un ami, quelqu'un dans l'association pour pas envoyer des pouvoirs vides, parce que les pouvoirs vides, débrouillez-vous.etcOn peut donner un pouvoir au trésorier, on peut donner un pouvoir au président, on peut donner pouvoir à Monsieur Simonetti ou à la balayeuse, ou à qui vous voulez. Mais un pouvoir, un blanc-seing, je vous invite aux prochaines élections présidentielles à me les envoyer à moi et je serais président de la république. Vous voyez ce que je veux dire. Mais on n'envoie pas un pouvoir comme ça avec personne, cela ne se fait pas. Tout cela devrait être un peu précisé dans les ... Il reste quand même qu'il y a pour mettre quelque chose au vote un préalable à régler, il me semblait utile de le rappeler.

Très bien.

Le problème c'est que les statuts prévoient.. -Ils ne prévoient pas grand chose, Monsieur..C'est tout la le problème

Une voix : Ils prévoient au moins une chose, c'est que chaque membre peut avoir jusqu'à 3 pouvoirs. -jusqu'à 3 pouvoirs.

Tout à fait.

Au delà, il n'y a plus rien.

Oui, question?

Une voix : Dans la mesure où il y a eu pas mal de mouvements et contestations à propos des gens radiés-pas radiés et que par ailleurs c'était assez houleux aujourd'hui, personnellement, mais je ne sais pas ce que veut l'assemblée, je pense que c'aurait été préférable qu'il y ait une nouvelle assemblée. -Non- une nouvelle AG pour voter -non, on est obligé d'aller jusqu'au bout, là.

Me de BELVAL : Si vous permettez, Monsieur, juste un petit problème de fonctionnement. S'il n'y a pas de nouveau bureau, qui va convoquer la nouvelle AG?

M SIMONETTI : Il faut le faire

Alors, comment ca se passe pour la liste. Est-ce qu'on réintègre les personnes, on rajoute les personnes, comment on fait?

Une voix : Il faut savoir s'il y a des personnes radiées et la radiation est valable ou pas dans la mesure où elle a été imposée par l'ancien bureau, le bureau est révoqué. C'est quand même une question aussi à poser au bureau. Ca a été l'objet de beaucoup de conflits et même de bagarres.

M SIMONETTI : Et je pense qu'il serait bon quand même que les 5 personnes qui font partie du conseil d'administration actuel ou qui en faisait, j'espère qu'ils sont présents.

Oui, oui. -tous les 5- oui.

Non, Jean-Yves est en vacances. –

M SIMONETTI, (échange avec d'autres membres) : Il me semblait qu'il manquait quelqu'un.

Et malheureusement, je pense qu'il serait quand même normal qu'il soit présent.

Mais peut-être, on ne sait pas s'il veut se représenter ou pas, comme il n'est pas là.

Ah, vous parlez de la représentation maintenant, je n'avais pas compris.

Il y a des gens présents ici, -on est d'accord- très bien

Il ne peut pas se représenter s'il n'est pas là.

Il ne pouvait pas venir. -Mais ce n'est pas le problème, ça-.

Bon alors, on établit la liste, attendez, on établit la liste.

M KRUG BASSE : C'est la liste initiale auquel il y a les ajouts que j'avais proposés ainsi que ceux des anciens administrateurs.

Monsieur Oltra il était.

Monsieur Sattler, on n'a pas sa date de naissance et il n'est pas là.

M SIMONETTI : S'il n'est pas là, on raye. Monsieur Sattler, on raye

De toute façon, il n'y a que les présents qui peuvent être candidats. -Je suis d'accord-

Ben, attendez. Je regarde les noms, encore. Monsieur Pawlak est-ce qu'il est là?

M PUJOS : Non, il est sorti. Il a été obligé de s'absenter. Il a eu un coup de fil urgent et a été obligé de s'absenter

Donc on raye?

Madame Céline GIRAUD : Donc, vous êtes en train de me dire que ne peuvent se présenter ce soir que des gens présents.

Ben. Non, mais ça veut dire que les actes de candidature qui ont été reçus avant..

M SIMONETTI On les présente, on les présente, d'accord. Oui, mais attendez

On présente tout le monde, sauf Monsieur Raymond qui n'a plus l'âge. -On n'a pas pu vérifier la date de naissance.

Madame Céline GIRAUD : Et Monsieur Sattler. On n'a pas pu vérifier sa date de naissance. On ne sait pas s'il est conforme aux statuts ou pas. -Qui c'est ce mec?- C'est un ami de Monsieur De Bony, mais Monsieur De Bony n'est pas là non plus. Donc on ne peut pas vérifier non plus.

Et Monsieur De Bony, il a l'âge? -Oui, Monsieur De Bony a l'âge.

Sous réserve qu'il fournisse les informations complètes. -Oui, bien évidemment, évidemment, on est bien d'accord..

Bien après, on a quand même fait confiance aux déclarations des gens.

M Philippe MOREAU : Qui sont ceux qui ont été révoqués?

Il faut vous rajouter vous, il faut vous mettre.

Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on réintègre sur cette liste

C'est une liste, simplement

On vote, on ne va pas s'embêter.

Me de BELVAL : Excusez-moi. Il y a des .. C'est juste une petite chose. Vous pouvez ne pas être d'accord, je fais une proposition. Je suis pas la loi, je ne suis pas le juge, je suis rien. D'accord, mais vous avez des gens qui se sont proposés pour les élections, préalablement à tout ce qui c'est passé ce soir. Vous avez peut-être des gens qui aujourd'hui se disent qu'en l'absence de liste, je vais peut-être moi aussi participer et qui veulent se présenter. Il faudrait peut-être inviter ces gens-là à se faire connaître.

Une voix : Absolument.

Y'en-a-t'il dans l'assistance? qui veulent.

Me de BELVAL Monsieur voulait... voila. On va le laisser parler pour lui même. Je pense qu'il arrive pas mal déjà.

Alors, Monsieur en bleu, vous avez levé la main donc.

Cette personne : Je veux me présenter, je veux me présenter au conseil d'administration.

Je faisais partie du club il y a 2 ou 3 ans. Je suis resté une année ou 2 sans ...

Peu importe. Votre CV me semble tout à fait acceptable.

Je suis chef d'entreprise depuis 30 ans dans le nettoyage.

La présentation est déjà faite.

Non, mais c'est bien. Allez-y.

Et c'est? -Monsieur Gataleta.

Me de BELVAL D'accord, mais vous êtes déjà dessus.

M GATALETA :-Je croyais qu'il fallait se présenter.-

M SIMONETTI : Mais c'est bien. Pour ceux qui ne sauraient pas, est-ce qu'il y a d'autres personnes dans l'assemblée qui souhaitent se présenter?

Candidat au poste d'administrateur de l'Automobile Club Dauphinois. -Et qui n'ont pas fait une demande officielle, une profession de foi.

Combien de candidats officiels?

Me de BELVAL C'est ce qu'on va essayer de déterminer.

16. Attendez...

Il y a 16 candidats.

Après il y a les gens qui étaient dans le bureau d'avant et qui ne sont pas sur la liste.

M SIMONETTI : Les gens qui étaient dans le bureau d'avant, est-ce que vous vous représentez?

Monsieur Philippe Moreau : OUI

Monsieur Jean-Louis Bonnefond

Mme BAEZA : On a dit qu'il y avait des gens qui se sont présentés. Et à partir du moment où ils ont dit qu'ils étaient d'accord. Ils ont quand même envoyé un acte de candidature, et ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas présents.

J'entends Jean-Louis Bonnefond. Jean-Louis Bonnefond est interdit de vote pendant 10 ans. -Non, ça c'est autre chose.-

Jean-Louis Bonnefond l'a contesté.

Me de BELVAL et M SIMONETTI : Stop. On n'y arrivera pas

Franchement je vous aime bien tous, mais je ne vais pas coucher là aussi.. Le problème..

M SIMONETTI Je peux faire une proposition. Si, on va voir comment ça se passe, et on peut descendre alors au conseil d'administration de le coopter.

Mais ça, c'est une proposition, je n'en sais rien.

On peut voir les statuts. -Ils sont relativement simples-

Me de BELVAL Non, il n'y a rien de simple. Je suis là pour faire un constat, je ne suis pas là pour vous dire la loi et machin. J'essaye d'apporter de quoi clarifier. C'est tout ce que je suis là pour faire.

M KRUG BASSE : Si à cette liste qui est là s'ajoutent ceux qui veulent s'ajouter, il y aura plus que 15 noms. -Et après on vote.- Dans n'importe quel vote, on raye les noms qu'on n'admet pas.

Pour ?? Il faut être adhérent.

Me de BELVAL Excusez-moi je ne suis pas adhérent de l'Automobile Club. Mais j'ai fait un stage qui m'a bien profité et j'en suis très content. Voilà. Je ne vous dirais pas lequel, mais je ne suis pas adhérent de l'Automobile Club. Après il va falloir se décider si on... il faut quand même décider si peuvent se présenter les adhérents. Voilà. Ceux qui le sont ou pas, c'est tout.

Madame BAEZA : Moi, il y a 2 personnes sur cette liste qui posent problème.

Apparemment, il y a 1 personne, on ne connaît pas sa date de naissance. -C'est Monsieur Sattler-. Ce monsieur, ça veut pas dire qu'il n'est pas éligible, on ne connaît pas sa date de naissance, mais c'était une proposition. Ce monsieur est sur la liste.

Madame Céline GIRAUD : Ce monsieur est sur la liste - on l'a contacté 3 fois, il n'a pas répondu.- On a laissé des messages. On le connaît, on le connaît pas, on vote pour lui.

Monsieur Jean-Louis Bonnefond, apparemment il y a des choses qui ne sont pas très claires pour ce Monsieur. C'est à dire que apparemment il serait radié, il ne serait pas radié, on s'en fiche. Aujourd'hui il est proposé. Pourquoi on va le refuser? C'est à dire que

ca va être voté. Il y a des gens qui votent pour lui, il y a des gens qui ne votent pas pour lui.

Des voix : S'il n'est pas adhérent, on ne peut pas être élu là. - Il n'est pas adhérent-. Apparemment, d'un côté il est adhérent, de l'autre côté il n'est pas adhérent. C'est compliqué.

S'il n'est pas adhérent, on ne peut pas être élu là.

M SIMONETTI : Je pense qu'il ne faut pas le mettre. Je suis désolé. Il vaut mieux le coopter. C'est ce que je pense.

S'il n'est pas adhérent, il ne peut pas se présenter ce soir. -Non- Il reprendra son inscription..C'est ce que j'étais en train de.. Et il reprendra son inscription l'année prochaine. Ah, pourquoi pas.

Vous êtes d'accord. -Oui- On ne met pas Monsieur Bonnefond, sachant que ce n'est pas pour ça que... Il s'inscrira normalement si le nouveau bureau le souhaite.

Alors, où on en est. On en est..

Il manque quand même quelqu'un, Philippe. Moreau est mis. Monsieur Pujos, ben il y est. Qu'est-ce ?

Dominique ? Jean-Michel Milesi, il y est. -Et non justement- Qui est donc administrateur actuellement.

M Alain FREYSSINET : Je plaide la cause de Gérard Doriol qui n'est pas là et qui est en vacances. -Oui oui-

Il était administrateur, il n'était pas prévu. C'est le trésorier... -c'est le secrétaire-. C'est le secrétaire.

Monsieur Milesi.. Donc vous êtes proposé?

Me de BELVAL : Donc, s'il vous plait! Vous me direz si j'ai mal compris. Sur la base des personnes qui sont présentes, des personnes qui ont fait connaître leur profession de foi ou qui se sont manifesté à la séance pour ces élections, d'accord ? Sont candidats:

Monsieur Michel Bancelin

Monsieur Jacques Bertoin

Monsieur Raphael Buch

Monsieur Jean de Bony. Est-il là? -il est pas là-. Mais il s'était fait connaître par une profession de foi.

Monsieur Alain Freyssinet

Monsieur Raphael Girault

Monsieur Henri-Jean Mallen

Monsieur Gérard Murlot

Monsieur Jean-Louis Navizet

Monsieur Jean Oltra

Monsieur Henri Pawlak

Monsieur Dominique Pujos

Monsieur Martial Reda

Monsieur Christian Simonetti

Monsieur Calogero Soldano

Monsieur Philippe Krug-Brasse

Madame Marie Baeza. -Mais je vais être la seule femme dans ce..-

Monsieur Ludovic Le Russy. Je retire ma candidature au vu de la situation

Monsieur Ludovic Le Russy se retire et

Monsieur Philippe Moreau

Voilà donc les personnes.

Il y a les pouvoirs maintenant.

Deux solutions. Si vous me permettez, parce que là on est dans l'organisation. Vous déciderez, le pouvoir appartient au peuple, il n'y a pas de problème. Déjà on va fixer. Combien il y a de membres à élire?

15. -15- D'accord. Nous avons donc 15 membres. 19, 19 candidatures pour 15 postes. -Il faut enlever 4- D'accord? Alors, maintenant on à la solution à passer la nuit ici à faire des petits tickets, je raye, le panachage, le machin. Maintenant, s'il vous plait -Chut- je finis. Je propose des méthodes.

Ca rentre dans le cadre. C'est-à-dire que là, on élut les membres et après, c'est entre eux qu'ils élisent un président. -Un bureau, oui-. Là c'est le conseil d'administration qui va être élu avec 15 membres, d'accord? Donc 19, il faudra 4 qui ne seront pas élus. Il y aura 15 membres et après ils feront leur affaire de l'élection d'un président. Il me semble que c'est comme ça que ça se passe. Voilà. Vous verrez entre vous. Il me semble pour l'instant qu'il serait bon de redonner un petit peu de.. Un petit peu d'organisation à l'Automobile Club, à savoir l'élection d'un conseil d'administration. Je vais finir, si j'y arrive. Soit on se fait des bulletins cachés, machin et on fait comme la dernière fois parce que j'y étais. C'était pas mal mais ce n'était pas autant de problèmes. Et on avait la table, c'était pratique. Soit, et ce restera à vous de décider Monsieur le Président de séance et peut-être en interrogeant vos ouailles. Est-ce qu'on fait un vote à main levée ou ce genre de chose? A vous de voir entre vous, mais il me semble ...

M SIMONETTI : Un vote à main levée, du moment où il faut enlever 5, ce n'est pas possible. Il faut rayer des ...

Nom par nom.

Me de BELVAL propose un mode de votation : Véritablement, à partir du moment où on aura mis chaque nom, à partir du moment où on aura recueilli le nombre de pour en terme de: je suis pour, nous aurons donc une liste avec un 22 pour lui, l'autre, 21 pour lui et l'autre machin. Ca me semblait un mode plus.. efficace, il faut y aller.

Cela simplifie les choses. -C'est vous qui l'avez voulu.-

Me de BELVAL : Alors, juste, on va essayer de finir. Vous croyez que c'est simple, mais ca ne l'est pas. D'accord, parce qu'il y a des gens qui ont des pouvoirs.

De toute façon il y a des pouvoirs à distribuer.

Alors les pouvoirs à distribuer, on ne fait que si on a des bulletins. D'accord? Ce que l'on va peut être voir aussi, ah oui mince,

Les pouvoirs peuvent être réglés après. -Ah non-

Monsieur, on va passer chacun des noms. Mon clerc qui est là et qui a bien voulu franchement, on pourrait lui faire un stage gratuit la prochaine fois, d'accord

Une voix : On pourrait peut-être rationaliser les choses en considérant qu'il y a 19 bonnes âmes prêtes à gouverner -si on enlève- non, on n'enlève personne. On considère qu'il y a 15 membres éligibles et on dit qu'il y a 4 assesseurs. Et à partir de là

Applaudissement : Bravo

Et après, entre eux, ils se débrouilleront pour élire un bureau. -Et vous, vous pouvez vous cassez- rire

Me de BELVAL : Je ne sais pas, la proposition me semble très bien.

Il faut trouver un mode de scrutin.

Le mode de scrutin il est simple. Il y a des gens qui ont des pouvoirs. Moi j'en ai 4 -c'est 3-

Une voix : On va se limiter aux 15 noms. A main levée, on va prendre note du nombre de candidats... euh.. du nombre de votes positifs, on note et on rajoute les pouvoirs...

On a très vite fait de distribuer les pouvoirs. Chacun a ses pouvoirs

Si vous me permettez, ce que. ----bruit

Non, attendez. Stop, stop

M Alain FREYSSINET : Je n'ai pas compris. Au niveau des pouvoirs, qu'est-ce qu'on fait?

Bien justement, c'est la question que j'allais poser.

Me de BELVAL : Alors, moi ce que je proposais, d'accord, puisque on va faire ça à main levée, on va faire voter en 2 temps: le premier temps, c'est ceux qui votent pour eux-mêmes. D'accord? et il y aura quelques uns d'entre vous qui ont des pouvoirs, et auquel cas on leur demandera quels sont.. quel est leur vote. Et leur vote, parce qu'ils ne vont pas voter 2 pour l'un, et 1 pour l'autre et machin chose

Une voix : On n'en tient pas compte.

Ca on a écarté le problème, Monsieur. Et ceux à qui il reste des pouvoirs tels que Monsieur Simonetti ou Monsieur Moreau ou d'autres, d'accord, à ce moment là on va leur dire: vous vous votez quoi et vous représentez combien? Puisque nous n'avons pas de secret de vote, c'est-à-dire que d'abord ceux qui représentent que leur vote, on regarde, on comptabilise. Après, pour les autres, on comptabilise aussi celui qui vote pour lui et celui qui a des pouvoirs en main. Ca me semblait la chose la plus simple.

M SIMONETTI : Oui, mais ca fait faire 2 votes. Alors, que si vous distribuez..

Me de BELVAL : Absolument pas, nom par nom.

Mais ca fait faire 2 votes. Si vous faites distribuer les pouvoirs aux gens, ils lèvent la main. S'ils ont tant de pouvoirs, ils donnent le nombre de leurs pouvoirs.

Une voix : Pourquoi on ne prendrait pas les 19 personnes -attendez ne partez pas- on décide que les 19 personnes font partie du CA, 15 titulaires, 4 assesseurs, les assesseurs étant les remplaçants. De toute façon, comme il y a toujours des absents,

M SIMONETTI Bon alors, Chut. On a une proposition qui était la première. Est-ce qu'on fait voter la liste complète, on réunit tout le monde, on fait un bureau, on constitue un bureau. Les suppléants, ben on mettra des suppléants- les suppléants qui sont sur la liste- bien sûr.

Une voix : Ce n'est pas du tout prévu.

M SIMONETTI Non mais il n'y a rien qui est prévu.

15 membres et on fait voter la liste complète des 19.

C'est plus simple.

On réunit le bureau et sur ce bureau -il y a les 19?- Non

M SOLDANO : Je ne me retrouve pas dans cette assemblée. Je vois que c'est mal parti. Je préfère me désister.

Brouhaha :

Mais non, c'est maintenant que c'est bien parti.

Mais oui on va assainir le truc, on va repartir de zéro.

M SIMONETTI Je serais d'avis de distribuer les pouvoirs aux gens qui en ont et puis on vote. Et on comptabilise.

Qui a des pouvoirs? Brouhaha

On va les distribuer-Il y a des gens qui ne savent pas s'ils ont des pouvoirs- Si!

M SIMONETTI Est-ce qu'on ne distribuerait pas les pouvoirs?

Si on vote pour une liste, c'est bon.

Il se retire

Ce que je ne comprends pas, c'est

On sait, c'est tout moi qui les ai.

Bon, ben allez.

Donc

M SIMONETTI On fait un premier vote, vous contrôlez le nombre de pouvoirs qu'ont ces personnes.

Me de BELVAL : C'est tout à fait ce que je proposais.

M SIMONETTI Allez, on va passer au vote.

Voilà alors, on y arrive. On va faire voter les personnes qui sont présentes, qui sont présentées. Et Monsieur pardon j'ai oublié -de Belval- de Belval va.. Il a lui les pouvoirs nominatifs. Monsieur Mallen il en a 2, Monsieur... Bon, il va comptabiliser et comme ça voilà. Au nombre, il y en aura 15, il y en aura quinze à ce moment là.

Une voix : Répète exactement ce qu'on va voter.

M SIMONETTI Hein Monsieur de Belval. Il y a 15 élus à ce moment là, il n'y en aura plus 19.

Les 4 autres..

S'ils sont rayés. Il y a 20 voix, 10 voix, 5 voix. Les 15 premiers, les 15 qui ont le plus de ..

15 personnes...

Me de BELVAL : Alors que l'on soit d'accord. Nous avons 15 places -voilà- nous avons 18 candidats. D'accord, hein? On va donc ne pas demander qui est contre ou machin, on va demander qui est pour. Celui qui totalisera le plus de Pour sera gagnant. Puis le deuxième, puis le troisième. Et ceux qui auront pour leur compte le moins de votes, les 3 derniers, ne seront pas dans le bureau des 15. Est-ce que cela convient à tout le monde? - Ouais- C'est un mode de scrutin qui vaut ce qu'il vaut, mais il nous permettra d'avancer. Sinon on n'avance pas.

Ok alors.

Ca ressemble à 15 plus 2 en Formule 1, ça.

Est-ce que vous avez du papier? du papier Blanc?

Je vais chercher

Une voix : On ne voit pas les gens qui vont se présenter alors? Il vaut mieux

Madame BAEZA : En attendant qu'il cherche le papier, je vais commencer, je vais me présenter. J'ai déjà commencé, je suis sur la liste. Donc apparemment, je suis la seule femme. Donc je vais un peu féminiser ... -Bravo-

Il faut un constat d'huissier voir si c'est bien une femme. (Plaisanterie !)

Alors moi, mon objectif c'est quand même de rajeunir un peu tout ça. Je crois qu'il y a un peu beaucoup d'antécédents. On va essayer de les oublier, on va essayer d'avancer. Parce que toute association il y a que des bénévoles en général, donc c'est un peu dommage. Bon ben.. De toute façon il faut bien se prendre un peu le bec. Pourvu que ca reste à des choses très très simples. Avançons tous ensemble et moi en fait je suis chef d'entreprise. Et pour tous ceux qui ont pris un peu d'embonpoint, je suis diététicienne. Mais j'aime les voitures.

Brouhaha mise en place etc ..

On va au 4, on est d'accord

Monsieur Bancelin, qui est Monsieur Bancelin?

Monsieur Bancelin est là, Michel.

Monsieur Bancelin, combien avez-vous de pouvoirs Monsieur? On peut vérifier? Donc on va..

2

Monsieur Bancelin plus 2 pouvoirs, ca fait 3. Et ça quand vous votez, vous votez pour 3. Qui d'autre a un pouvoir? Vous avez combien de pouvoirs?

2

Pour vous, ça fait 3. OK, vous lèverez le papier.

Après. J'essaye de faire simple. Vous avez un pouvoir?

3

Et vous, ça fait 4.

BROUHAHA GENERAL

Ben j'aurais bien voté pour la liste quand même.

Ne complique pas, complique pas.

Une voix, puis d'autres voix : (ingérable) : Monsieur le président... Monsieur le Président!

Oui, on ne peut pas demander à tout le monde quels sont ceux...

C'est fini.

On va le faire. Ce sera plus simple. Ca va être pareil. on va se prendre le j.. Ca va être la même chose.

Non on va aller vite, on va compter.

Si, ça va aller vite.

On ne connaît pas l'ensemble des gens..

Mais ils vont se présenter, on va se présenter.

Ensuite on va voter pour chacun, mais on en a pour la nuit là. Quelle est l'économie?

Parce que de toute on va voter pour la liste quelle que soit la présentation. Brouhaha

La personne elle se présente et on vote dans la foulée.

M SIMONETTI : Si vous voulez, on ne va pas faire une présentation qui va durer. Les gens vont se lever et dire chaque fois leur nom. Je m'appelle Monsieur Bancelin et puis voilà. Et on vote derrière

On vote derrière. Il se lève, il se présente

On sait très bien s'ils se présentent, c'est parce qu'ils ont envie de faire quelque chose.

Sinon ils démissionneraient tout de suite.

Une voix : Les bonnes volontés, ça ne court pas les rues. Bruit

Ecoutez, écoutez. -Laissez parler, s'il vous plaît.

Me de BELVAL : Moi, écoutez. Il y a plein de gens qui ont envie de partir -ouais- et moi le premier. Si on essaye d'être calme, si on essaye d'être simple, on arrive.. On arrivera à faire un scrutin vite fait, bien fait.

Allez !

Moi, je demande à ce que ma proposition soit mise au vote.

Voilà. -mais c'est fait- On a... discussion générale

Rappel par Me de BELVAL : Pour les 18, pour les 18

S'il vous plaît! S'il vous plaît!

C'est légitime de poser la question, on ne sait même pas pour qui on va voter. On peut terminer tranquillement et poser la question pour qui on va voter s'il vous plaît.

Alors pour élire -il y a des bras qui se lèvent-. -Ca part n'importe comment.

Me de BELVAL Donc voilà. Il y avait ce Monsieur dont je n'ai pas le nom, d'accord, qui exprimait le vœu... qui voulait proposer de manière un peu plus insistante une solution qui était le fait de voir si l'assemblée avait... avait la possibilité de voter pour tous ceux qui s'étaient présentés et qui avaient fait, on va dire, preuve de bonne intention pour le compte, et puis laisser après à ceux qui sont portés ici et qui sont au nombre de 18 le soin de constituer un conseil d'administration entre eux. Et ainsi, résoudre le problème en se disant: Excusez-moi, on met tout à plat et on y va. C'est ça? C'est ça que vous avez voulu dire? ??

C'était la proposition de Monsieur, qu'il vous soumet Monsieur le président de séance.

M SIMONETTI : Alors moi, ma question, c'est qui va voter pour Monsieur Pawlak puisqu'il n'est pas là?

Réponse multiple : Mais attendez, il fait partie des 18?

Il s'est absenté, il était là tout à l'heure. Discussion générale.
Alors on vote pour la liste? Qui est pour voter pour la liste? La liste complète!

M SIMONETTI : Va-t-on vote. C'est bon. Applaudissements

Alors

Pour notre ami Monsieur l'Huissier : applaudissement !

Liste complète votée.

Après vous comptabiliserez les.. Ah non je suis c..

Me de BELVAL : Donc, permettez, un dernier appel, parce qu'il y a le Monsieur du fond qui n'avait pas tout entendu, et j'ai peut être la voix qui porte pas assez loin.

Sont élus à la quasi-unanimité, d'accord, au conseil d'administration qui constituera un bureau pour l'assemblée.. Euh pour l'Automobile Club

Monsieur Michel Bancelin

Monsieur Jacques Bertoin

Monsieur Raphael Buch

Monsieur Jean de Bony

Monsieur Alain Freyssinet

Monsieur Daniel Gataleta

Monsieur Raphael Girault

Monsieur Henri-Jean Mallen

Monsieur Gérard Mourlot

Monsieur Jean-Louis Navizet

Monsieur Jean Oltra

Monsieur Henri Pawlak

Monsieur Dominique Pujos

Monsieur Martial Reda

Monsieur Christian Simonetti

Monsieur Philippe Krug-Brasse

Madame Marie Baeza

Monsieur Philippe Moreau

Une voix : Et moi je dis bravo. -Bravo- -Bravo- -Bravo-

Comptage : Il y a 18 personnes qui constitueront le bureau

M BERTRAND : demande à comptabiliser les « contre »

Me de BELVAL : Après, s'il vous plait! stop stop! On n'a pas fini! Le Monsieur a dit effectivement, je m'en excuse auprès de vous tous, on a comptabilisé à la quasi-unanimité, un terme que j'ai employé peut-être improprement. Je n'ai pas compté ceux qui étaient contre. Alors, s'il vous plait, simplement qui est contre?

Avec les pouvoirs ou sans les pouvoirs?

Avec les pouvoirs!

Les pouvoirs qu'on m'a fait signer tout à l'heure, ils sont valables ou ils ne sont pas valables? -Ils le sont, Monsieur- Quand vous demandez à chacun de vous dire combien ils en avaient, vous ne contrôlez pas et quand moi, je me présente, non seulement vous comprenez, vous prenez la main, vous me faites signer les pouvoirs. Dites-moi où est la loi? Moi j'ai des pouvoirs..

Me de BELVAL : Ce n'est pas la loi, Monsieur. Moi je ne suis pas la loi, je ne dis pas la loi. Il y a juste un problème de fonctionnement. Il m'a semblé qu'il était plus utile de remettre les choses en mouvement.. En mouvement qu'on a demandé qui se présentait, et ce genre de chose. Mais il y a pas de loi, il y a rien. Il y a rien!

Donc, soit vous reconstruisez tous ensemble en refaisant des statuts, etc que je vous invite à faire de manière très
Si vous votez pour, faites le savoir. Si vous votez contre, faites le savoir et si vous vous abstenez faites le savoir.
Au vu des pouvoirs qui sont dans les mains de chacun, il y avait une majorité pour un conseil d'administration. Maintenant si vous voulez faire noter ...
Si on m'indique à quasi-unanimité, on ne m'indique pas si c'est à 90%
Alors, on va relever, qui a des pouvoirs qui a des pouvoirs? Je vais compter.

Relever les comptes :

M BERTRAND : inaudible

BROUHAHA GENERAL

Me de BELVAL : donc il y a 7 votes contre

Ya t'il des absentions : 1 abstention

Au nombre de votants, j'ai la liste d'émargements, on fera la soustraction.

ARRET ET DISPERSION,

La question se pose autour de moi pour savoir si l'élection du bureau peut et doit être faite immédiatement.

Une date de convocation des nouveaux membres du CA est admise.

La convocation sera faite par le secrétariat.

Madame Céline GIRAUD fait remarquer à l'assistance réduite qu'il y a un stage de récupération d point le lendemain matin et que Philippe MOREAU est le seul habilité à signer les certificats de stage.

Brouhaha !!

Est-ce qu'on est bien d'accord que Philippe MOREAU peut valider le stage ?

Un « OUI » se dégage du brouhaha.

Suivent les 58 copies des pouvoirs NOMINATIFS

Suivent les 47 copies des pouvoirs NON NOMINATIFS

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré et ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Franck de BELVAL